

COMMUNE DE DAUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réception au 1^{er} étage de la médiathèque, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 février 2025.

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BIRELLO Enzo, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : BENETEAU Pascal, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, HUMAYOU Martine, JORGE Magali et VAISSIÈRES Fabienne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GAUBERT Véronique

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention pour les travaux concernant les cloches de l'église
- Recrutement d'un adjoint technique 1^{er} classe – cantine
- Acquisition emplacement réservé
- Réhabilitation de la mairie – Choix des entreprises

1 – Approbation du compte administratif 2024

Monsieur GÉRAUD Yves, Adjoint au Maire, est élu président pour le vote du Compte Administratif 2024 compte tenu que Monsieur LAGORCE Patrice, Maire, doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024,

- **Approuve à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) le Compte Administratif 2024 de la Commune qui se résume ainsi :**

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| → Dépenses de fonctionnement | 1 840 481.18€ |
| → Dépenses d'investissement | 766 334.94 € |
| Total des dépenses | 2 606 816.12 € |
| → Recettes de fonctionnement | 2 293 392.48€ |
| → Recettes d'investissement | 707 291.68€ |
| Total des recettes | 3 000 684.16€ |

2 – Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

► Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Nombre de suffrages exprimés : 13

de fonctionnement de l'exercice,

VOTES : Contre 0 Pour 13

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 862 502.94 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 452 911.30 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 409 591.64 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **862 502.94 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

900 357.65 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-884 677.78 €

Besoin de financement F

=D+E 0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H 862 502.94 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

400 000.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

462 502.94 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

4 – Vote des subventions 2025 – Associations et CCAS

Les votes ont été faits association par association. N'ont pas pris part au vote, les élus membres du Bureau ou du Conseil d'Administration de leur association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les subventions :

→ Centre Communal d'Action Sociale :

| Centre Communal d'Action Sociale | Montant | Observations (ne prend pas part au vote) | Résultat vote | |
|----------------------------------|---------|---|---------------|----|
| | | | Abstention | |
| CCAS | 9 000 € | LAGORCE Patrice | | 12 |

→ Associations :

| Associations | Montant | Observations (ne prend pas part au vote) | Résultat vote | |
|---------------------------------|-----------------|---|---------------|----|
| | | | Abstention | |
| Amicale des Anciens Combattants | 400 € | CHEVALLIER Michel | | 12 |
| Club Bouliste | 1 000 € | | | 13 |
| Club Football « Les Taoupats » | 1 600 € | PAILHE Milène, BIRELLO Enzo | | 11 |
| Comité des Fêtes | 5 300 € | SANDREAU Claude | | 12 |
| Coop. scolaire Maternelle | 2 300 € | | | 13 |
| Coop. scolaire Primaire | 4 925 € | | | 13 |
| Foyer Rural | 2 100 € | SENNOU Nicole | | 12 |
| FSE Collège Grenade | 50 € | | | 13 |
| Resto du Cœur Grenade | 150 € | | | 13 |
| APEED | 600 € | | | 13 |
| Daux Environnement | 400 € | | | 13 |
| ACCA Daux | 400 € | GÉRAUD Yves | | 12 |
| Club de Tennis | 1 100 € | | | 13 |
| A Ta Sauce | 400 € | | | 13 |
| CESC Aussonne | 50 € | | | 13 |
| FSE Collège Aussonne | 150 € | | | 13 |
| Association Sandreau | 150 € | | | 13 |
| Les amis de Saint Barthélémy | 150 € | ALBERT Patrick | | 12 |
| TOTAL | 21 225 € | | | |

→ Associations subventions exceptionnelles :

| Associations | Montant | Observations (ne prend pas part au vote) | Résultat vote | |
|--------------------|----------------|---|---------------|----|
| | | | Abstention | |
| Daux environnement | 1 500 € | | | 13 |
| ASVS | 250 € | | | 13 |
| SDIS Aussonne | 150 € | | | 13 |
| Comité des Fêtes | 620 € | SANDREAU Claude | | 12 |
| TOTAL | 2 520 € | | | |

5 – Garantie d'emprunt de la Caisse des dépôts et consignations

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N°162260 en annexe signé entre CDC HABITAT SOCAIL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

➤ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- L'Assemblée délibérante de la Commune de DAUX (31) accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 660 530,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162260 constitué de 4 lignes de prêts.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 198 159,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

6 – Buvette espace Poulou : demande de subventions

Monsieur le maire expose que l'espace Jean Poulou dispose d'un préau ouvert sur le parvis.

Les associations ont sollicité sa transformation en buvette afin d'accompagner les manifestations qu'elles organisent dans l'espace Jean Poulou tout au long de l'année.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux et expose qu'il a obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires, pour un montant estimatif de travaux de 16 631 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Le Conseil Municipal valide le projet de création d'une buvette à l'Espace Jean Poulou pour un montant estimatif de 16 631 euros HT soit 19 957.20 euros TTC.
- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental de la Haute Garonne et l'inscription du projet à la maquette 2025 du projet de territoire de la Commune de Daux
- Décide d'inscrire le montant des travaux au budget 2025

7 – Travaux des équipements complexe sportif : demande de subventions

Monsieur le Maire expose que des travaux sont nécessaires au complexe sportif afin d'économiser la consommation d'eau brute d'arrosage par l'installation d'un arrosage intégré, de remplacer les cages de football à l'usage de l'école de football Daux Merville et les cages du terrain d'entraînement seniors, et réagencer la clôture de l'entrée afin de disposer de davantage de places de stationnement.

Il expose que la totalité des travaux représente un montant estimatif de 22136 € HT, soit 26635.20 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Le Conseil Municipal valide le projet de travaux au complexe sportif pour un montant estimatif de 22136 euros HT.
- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental de la Haute Garonne et l'inscription du projet à la maquette 2025 du projet de territoire de la Commune de Daux
- Sollicite un fonds de concours espace culturel et sportif à la Communauté des Communes des Hauts Tolosans
- Décide d'inscrire le montant des travaux au budget 2025

8 – Prolongation exonération loyer épicerie

Monsieur le maire expose que le conseil municipal du 5 décembre 2024 a décidé de suspendre la perception du loyer du local épicerie pour 4 mois pour la période du 01/12/2024 au 31/03/2025.

Monsieur le maire propose de prolonger à titre conservatoire cette suspension du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de prolonger la durée de suspension du loyer du local épicerie du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

9 – Délocalisation de la salle du Conseil Municipal et salle des mariages

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75 ;

Vu l'instruction générale de l'état civil ;

Monsieur le maire expose qu'en raison des travaux de rénovation de la mairie, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 10 mois.

La célébration des mariages se déroulera dans le lieu suivant :

- Salle de réception au 1^{er} étage de la Médiathèque rue du Pesage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'affecter temporairement la salle de réception du 1^{er} étage de la Médiathèque en salle des mariages
- Autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

10 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée que l'état des comptes dans la Commune fait apparaître des sommes non-recouvrées par le Comptable de la Commune Madame CADRET.

Monsieur le Maire propose en conséquence l'admission en non valeur d'un montant de 13.05 euros.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur pour un montant de 13.05 euros
La somme de 13.05 € sera imputée au du Budget Primitif Communal.

11 – Avenant au marché extension du local médical

Monsieur le Maire expose, dans le cadre du Marché de travaux de l'extension du local Médical, qu'afin d'améliorer la sécurisation du bâtiment, des travaux complémentaires seront nécessaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis relatifs à des prestations supplémentaires à réaliser dans le cadre des travaux d'extension du Local Médical.

Ces avenants concernent :

- le lot n° 6 – Revêtement des sols : CERM SOLS pour un montant de 1 336.05 € HT soit 1 603.26 € TTC
- le lot n° 7 – Peinture – Nettoyage : AVIGI LAFORET pour un montant de 900.00 € HT soit 1 080.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au marché de l'extension du Local Médical pour les travaux supplémentaires précités :
- le lot n° 6 – Revêtement des sols : CERM SOLS pour un montant de 1 336.05 € HT soit 1 603.26 € TTC
- le lot n° 7 – Peinture – Nettoyage : AVIGI LAFORET pour un montant de 900.00 € HT soit 1 080.00 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives de cet avenant.

12 – Avenant au marché rénovation de la mairie

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, dans le cadre du marché de la Réhabilitation de la Mairie, qu'afin de répondre aux prescriptions de l'ABF, une modification de la réalisation des ouvertures métalliques de la façade est nécessaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis relatif aux modifications des prestations à réaliser dans le cadre des travaux :

- Le lot 5 : Menuiseries extérieures : Établissement Gémin pour un montant de 3 208.00 € HT soit 3 849.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au marché de la Réhabilitation de la Mairie pour d'un montant de 3 208,00 € HT soit 3 849,60 € TTC pour les travaux supplémentaires précités,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives de cet avenant.

13 – Travaux cloches de l'église : demande de subvention

Monsieur le maire expose que le système de commandes des cloches et de l'horloge du clocher de l'Église doit être remplacé en totalité.

Monsieur Le Mairie présente une estimation des travaux de l'ordre de 3899.00 € HT soit 4678.80 €TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Le Conseil Municipal décide de remplacer la commande de l'horloge du village et des cloches de l'église pour un montant estimatif de 3899.00 € HT soit 4678.80 €TTC.
- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental de la Haute Garonne ainsi que l'inscription au projet de Territoire
- Décide d'inscrire le montant des travaux au budget primitif 2025

14 – Recrutement d'un adjoint technique de 1^{er} classe – cantine

Délibération non finalisée pour le moment

15 – Acquisition emplacement réservé

Monsieur le maire expose qu'un emplacement réservé a été défini le long de la route de Merville pour des aménagements futurs.

Il s'agit de l'emplacement réservé n°1 : continuité routière.

Dans ce cadre le promoteur de la Résidence du Barri propose de rétrocéder à la Commune l'emplacement longeant son opération pour 1 euro symbolique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les parcelles A 1172, A 1171 et A1136 pour 1 euro
- Charge monsieur le maire de toute démarche et de signer tout document relatif à cette affaire
- Le budget sera prévu au BP 2025 de la commune de DAUX

16 – Réhabilitation de la mairie – Choix des entreprises

Modifie et remplace la délibération 05.12.2024-01

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12/04/2023, le Conseil Municipal a décidé la réhabilitation et l'aménagement de la Mairie de Daux.

Il rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2023, le Conseil Municipal a retenu la société ARKHIDEA SARL d'Architecture pour la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

D'autre part, Monsieur le Maire ayant été autorisé par délibération en date du 12/03/2024 à lancer la consultation des entreprises, informe l'Assemblée des points suivants :

- Suite à l'avis public à la concurrence, selon une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics, saisi sur la plateforme de la Dépêche du Midi le 02/10/2024 fixant la date limite de réception des offres au 04/11/2024 à 17 heures.
- Après analyse des offres par lots, la Commission Technique réunie le 03/12/2024 a retenu les entreprises suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES RETENUES

| N° | Désignation des ouvrages | Entreprises concernées | % tranche ferme | Tranche ferme | | Tranche optionnelle | | Total | |
|----|---|------------------------|-----------------|---------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|----------------|
| | | | | Montant HT | Montant TTC | Montant HT | Montant TTC | Montant HT | Montant TTC |
| 1 | Désamiantage - Déplombage | CARRERE | 2,08% | 15 076,50 € | 18 091,80 € | 11 352,50 € | 13 623,00 € | 26 429,00 € | 31 714,80 € |
| 2 | Démolition VRD gros œuvre Charpente bois | EDIFICE | 31,05% | 225 032,94 € | 270 039,53 € | 8 952,60 € | 10 743,12 € | 233 985,54 € | 280 782,65 € |
| 3 | Couverture Zinguerie | ECO ET AVENIR BOIS | 1,79% | 12 998,00 € | 15 597,60 € | 26 997,50 € | 32 397,00 € | 39 995,50 € | 47 994,60 € |
| 4 | Enduit | EMBELLIE FACADES | 6,75% | 48 926,35 € | 58 711,62 € | 22 140,60 € | 26 568,72 € | 71 066,95 € | 85 280,34 € |
| 5 | Menuiseries Extérieures Serrurerie | ETABLISSEMENT GEMIN | 14,80% | 107 248,64 € | 128 698,37 € | 11 639,00 € | 13 966,80 € | 118 887,64 € | 142 665,17 € |
| 6 | Platerie Isolation | SAS CALVO | 9,32% | 67 564,46 € | 81 077,35 € | 10 510,96 € | 12 613,15 € | 78 075,42 € | 93 690,50 € |
| 7 | Peinture Nettoyage | JEAN LATOUR | 2,66% | 19 271,81 € | 23 126,17 € | 2 312,21 € | 2 774,65 € | 21 584,02 € | 25 900,82 € |
| 8 | Menuiseries Intérieures | LA PLACE AUX BOIS | 6,28% | 45 485,29 € | 54 582,35 € | 9 006,63 € | 10 807,96 € | 54 491,92 € | 65 390,30 € |
| 9 | Sol Faience | LACAZE | 3,56% | 25 829,00 € | 30 994,80 € | 4 797,00 € | 5 756,40 € | 30 626,00 € | 36 751,20 € |
| 10 | Electricité | L2E | 7,59% | 55 000,00 € | 66 000,00 € | 15 000,00 € | 18 000,00 € | 70 000,00 € | 84 000,00 € |
| 11 | CVC Plomberie | TPF | 11,64% | 84 330,00 € | 101 196,00 € | 30 078,00 € | 36 093,60 € | 114 408,00 € | 137 289,60 € |
| 12 | Mobilier | CONCEPT AMENAGEMENT | 2,48% | 17 948,90 € | 21 538,68 € | 8 299,04 € | 9 958,85 € | 26 247,94 € | 31 497,53 € |
| | Coût total des Travaux après ouverture des plis | | | 724 711,89 € | 869 654,27 € | 161 086,04 € | 193 303,25 € | 885 797,93 € | 1 062 957,52 € |

La modification du tableau est effectuée sur les montants du lot 6.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Entérine la décision de la Commission Technique sur le choix des entreprises retenues.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de travaux de la réhabilitation de la Mairie.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers communaux.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.